**« CONCOURS AUTOMNE – 1555 MARCHÉ PUBLIC »**
Règlements de participation

Le concours « CONCOURS AUTOMNE – 1555 MARCHÉ PUBLIC » est tenu par la SDC centre-ville Saint-Hyacinthe (ci-après : les « organisateurs du concours »). Il se déroule chez tous les marchands du 1555 marché public du 11 au 31 octobre 2022 à 13 h 00 HNE.

**ADMISSIBILITÉ**

Ce concours s’adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus. Sont exclus :

* Les employés de la SDC nommé : « organisateurs du concours » ou de tout autre intervenant lier à la tenue de ce concours ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
* Les propriétaires, superviseurs, employés et gérants des marchands du 1555 Marché public ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

Les « organisateurs du concours » ne garantissent d’aucune façon que le code QR du concours sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant toute la durée du concours ou qu’il sera exempt de toute erreur.

**COMMENT PARTICIPER**

La phase d’inscription a lieu du 11 au 31 octobre 2022 à 13 h HNE.

Inscrivez-vous en scannant le code QR ou en remplissant le formulaire prévu à cet effet (disponible chez les sept marchands du 1555 Marché public), selon les méthodes ci-bas et vous pourriez être l’un des gagnants sélectionnés au hasard par les « organisateurs du concours » :

* Aucun achat requis.
* Visitez le 1555 Marché public et trouver le code QR à scanner ou demander un formulaire de participation aux marchands.
* Les participants doivent avoir lu, compris et accepté les règlements, disponible sur le site web du 1555 Marché public.
* Le formulaire papier doit être déposé dans la boîte de tirage au milieu du 1555 Marché public tandis que les inscriptions par code QR seront automatiquement compilé.

**PRIX**

* Congélateur 9 pieds cube d’une valeur de 500 $
* Produits frais, selon les arrivages, des sept marchands du 1555 Marché public d’une valeur de 200 $.

Les prix devront être acceptés tel qu’il est décrit au présent règlement et ne pourront être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou être échangés en partie ou en totalité contre de l’argent.

**TIRAGE**

Le lundi 7 novembre 13 h HNE, au 1555 Marché public situé au 1555 rue des Cascades, 1 gagnant sera sélectionné au hasard parmi l’ensemble des formulaires reçues. Les chances de gagner dépendent du nombre d’inscriptions enregistrées durant la période du concours.

**GAGNANT**

* La personne gagnante des prix sera contactée par téléphone et devra être jointe dans les 15 jours suivants le tirage.
* Elle devra se présenter au 1555 Marché public avant le 30 novembre 2023 pour récupérer leur prix.
* Après les vérifications d’éligibilité, la personne gagnante devra répondre à une question de connaissance générale avant de mériter leur prix. Advenant le cas que les personnes gagnantes ne répondent pas correctement aux questions mathématiques ou ne réponde pas aux critères d’admissibilité, le prix lui sera alors refusé et un autre tirage aura lieu.
* La personne gagnante devra signer tout formulaire ou document demandé par les « organisateurs du concours » notamment formulaires d’autorisation, quittance et exonérations de responsabilités préparés par les « organisateurs du concours ».
* La personne gagnante devra accepter que certaines informations telles que leur nom, prénom, ville de résidence soient diffusés sur différents médias en relation avec ce concours.

Un différend quant à l’organisation ou à la conduite d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.

**BONNE CHANCE À TOUS !**